

Arrêté portant fixation de tarifs

14th IWSSTP International Workshop on Sub Second ThermoPhysics

La présidente,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et L712-3 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu la délibération n°30-2016 du conseil d'administration du 29 avril 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de fixation de tarifs accordée par le conseil d'administration à la présidente ;

Arrête

Article 1. Les tarifs d'inscription au colloque IWSSTP14 organisé par le laboratoire IRDL les 24, 25 et 26 juin 2025 sont fixés comme suit :

Plein tarif : 450€ HT (495€ TTC)

Tarif réduit (doctorant) : 275€ HT (302,5 €TTC)

Tarif exposant : 1200€ HT (1320 €TTC)

☞ Cas des exonérations à préciser le cas échéant

Article 2. Modalités de remboursement

Préciser si un remboursement est envisagé en cas de désistement du participant.

Si oui, indiquer le montant à rembourser selon le délai : remboursement intégral ou quote-part selon la date du désistement.

100% de remboursement jusqu'au 30 mai 2025

25% de remboursement jusqu'au 24 juin 2025

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

Article 4. Le Directeur ou la Directrice de laboratoire et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Virginie DUPONT

